

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 24 septembre 2020**

---

<b>Lieu</b>	Salle communale Jura, Suchy
<b>Présences</b>	CoDir : Mme Valérie Jaggi Wepf, M. Marc-André Burkhard, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, M. Alexandre Lecourtier.  Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 101 voix.  Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
<b>Excusés</b>	CI : Communes de Bioley-Magnoux, Ependes, Method, Molondin, Novalles, Treycovagnes.
<b>Absents</b>	CoDir : Mme Gloria Capt, M. Pierre Dessmontet  CI : Communes de Bonvillars, Chamblon, Cronay, Démoret, Fontaines-sur-Grandson, Mutrux, Villars-Epeney.
<b>Lieux et dates de la prochaine séance :</b>	A Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2021  Lieu à définir, le 23 septembre 2021

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Il vérifie si une modification à l'ordre du jour est demandée. Aucune modification à l'ordre du jour n'est demandée.

### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 101 voix.

### **2. Assermentation des délégués**

Un délégué et un suppléant doivent être assermentés ce soir. Appel de MM. Maxime Fridelance (délégué de Valeyres-sous-Montagny) et Bruno Holzer (suppléant de Provence). Le président donne lecture de la promesse légale. Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

### **3. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2019.**

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2019. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **4. Préavis PR20.01CD concernant le rapport de gestion 2019**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat : Le préavis PR20.01CD concernant le rapport de gestion 2019 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.**

### **5. Préavis PR20.02CD concernant les comptes 2019.**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat : Le préavis PR20.02CD concernant les comptes 2019 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.**

### **6. Préavis 20.03CD concernant le budget 2021**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. François Payot de Grandson prend la parole concernant la caserne de Grandson et se dit choqué, à la lecture du rapport, par le principe de la prise en charge d'investissement. L'amortissement n'est pas pris en charge par le SDIS. De plus, L'ECA subventionne quand on vient avec les factures mais pas quand on vient avec le budget. La caserne est construite parce que le SDIS le demande. Il demande alors pourquoi un élément total ou partiel n'est pas pris en charge par le SDIS. Il demande aussi si ces règles ont été transmises et si elles sont connues de tous ?

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf explique qu'effectivement le SDIS ne prend pas en charge la part de l'amortissement parce que le bâtiment n'appartient pas au SDIS. Elle se dit surprise par la réaction de M. François Payot qui était auparavant membre du CODIR. Elle rappelle que chaque fois, tout a été calculé de la même façon. Le SDIS n'est pas propriétaire des locaux mais juste locataire. Yverdon est soumis au même principe. Il y a une équité entre toutes les communes.

M. François Payot se demande si le SDIS n'est pas propriétaire, pourquoi les frais sont pris en charge par les communes. Ce n'est pas une règle de l'ECA mais une règle interne.

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf rappelle que le but a toujours été de trouver la solution la moins chère possible.

M. Yves Guilloud de Champagne aimerait des éclaircissements sur le chiffre 311500 et l'achat d'un nouveau véhicule chef d'intervention (VCI). Le Major Eric Stauffer prend la parole et explique que ce véhicule sera attribué à l'Officier de service régional(OSR). Pour rappel, l'OSR prend possession d'un VCI pour toute la durée de sa permanence de 24 heures. Du coup, il pourra l'utiliser pour ses déplacements privés, tout en restant discret. Il faut tout de même un véhicule qui permette d'aller sur les chemins non asphaltés. Le choix du véhicule est basé sur l'expérience des autres SDIS :

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat : Le préavis PR20.03CD concernant le budget 2021 est adopté sans avis contraire et avec une abstention.**

## **7. Préavis 20.04CD concernant la révision de l'annexe 1 du règlement.**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Ruchet remarque que cette annexe a été approuvée par le CoDir dans sa séance du 28 août mais que les documents reçus par les délégués du CI n'étaient pas signés. Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf dit que cela sera fait au plus vite. La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR20.04CD concernant la révision de l'annexe 1 du règlement est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

## **8. Communications de la Présidente du CoDir : Présentation du projet de révisions des statuts**

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf fait distribuer le projet sous format papier. Une présentation power point est montrée en même temps qu'elle explique et commente le projet. Cette présentation sera envoyée aux communes sous format papier ainsi qu'en version électronique au plus vite, dès que les points soulevés en séances auront pu être corrigés dans le projet. Ainsi, nous avons fait le choix de ne pas joindre l'annexe à ce PV afin de ne pas multiplier les versions et ne pas utiliser inutilement du papier. Nous prions le lecteur de se référer à la version distribuée aux communes pour une meilleure compréhension des lignes qui suivent.

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf présente le projet et ses adaptations principales, qui est né en partie de l'importance d'intégrer les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ainsi que la police du feu. L'ECA demande un changement de nom de l'association car le nom actuel ne recouvre pas tout ce que fera le SDIS. Mais cela ne nécessitera pas un changement de logo.

Ainsi le nom sera « Association de prévention et défense incendie et secours régional du Nord vaudois ». Les articles qui doivent être changés sont passés en revue.

Une discussion est soulevée par l'article 16 et la phrase « en cas d'égalité des voix, le président tranche ». Mme Adeline Waldner, juriste du SDIS, explique que la phrase pourra être enlevée car il n'y aura jamais d'égalité, puisque la majorité absolue est mis au 7/10<sup>e</sup> des voix. On rappelle qu'il faut que le quorum du nombre des communes soit atteint, et qu'Yverdon peut bloquer les décisions mais ne peut pas les faire passer.

A l'article 18, alinéa h), il y a un plafond d'endettement fixé car cela est imposé par la loi cantonale. M. le président Patrick Grin demande si celui-ci doit être cautionné par les communes membres. Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf explique qu'indirectement il l'est, mais que c'est un peu spécial car il n'y a pas de capital.

M. François Payot remarque qu'il serait important de faire accepter ce projet avant le 1<sup>er</sup> juillet, vu qu'il y aura un changement de législature et donc aussi de délégués, ce qui compliquera le processus.

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf rappelle que si une commune refuse un des articles, le processus s'arrêtera là et on ne pourra pas intégrer les jeunes sapeurs. Elle rappelle qu'on ne peut pas non plus modifier les articles qui n'auraient pas été modifiés dans ce processus.

M. Pierre-André Tharin demande si la police du feu sera couverte par un tarif horaire. Le Major Eric Stauffer explique que cela sera aux communes de décider. Dans un premier temps, il s'agit d'intégrer la police du feu dans les statuts. La question des coûts sera faite au niveau réglementaire et pourra être décidée par les communes.

M. Pierre-André Tharin remarque aussi que si une commission est nommée pour suivre ce dossier des statuts, il faut que ce soit les mêmes personnes jusqu'au bout. D'où l'importance de procéder au plus vite et de terminer ce travail avant la fin de cette législature.

M. Philippe Moser d'Yvonand demande plus de détails sur l'abandon des 10frs supplémentaires de la commune d'Yverdon-les-Bains. Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf explique qu'avec le changement du nombre de représentants au CoDir pour la commune d'Yverdon, 3 au lieu de 4 actuellement, intégré dans la révision des statuts, Yverdon ne paiera plus le socle de base de 10fr supplémentaire. Toutes les communes auront la même base de calcul.

## 9. Communications par le Commandant du SDIS

Le Major Eric Stauffer remercie le Conseil intercommunal d'avoir accepté le rapport de gestion présenté ce soir. Il explique que cette année le retard pour les rapports d'activité du SDIS a été rattrapé et que ceux-ci seront envoyés aux communes dans les jours qui suivent.

Il fait un retour sur la situation amenée par le COVID. En effet, les SDIS craignaient une perte d'effectif due au coronavirus, mais la tendance s'est rapidement inversée et les effectifs étaient pleins à craquer. Les gens étaient au télétravail ou au chômage technique et donc disponibles pour le SDIS. De plus il y a eu très peu d'intervention donc la population étaient largement sécurisée.

Il y a eu des décisions fortes de la part de l'Etat-Major. Tous les programmes de formation ont été annulés du 13 mai au 24 août 2020. Cela a représenté une économie en terme de solde mais bien sûr une diminution en terme de compétences.

La reprise cependant a fait un peu peur. L'année 2020 a été considérée comme perdue. On ne la rattrapera pas. Ainsi, les cours n'ont pas été reportés, contrairement à l'ECA qui a décidé de reporter ses cours, mais qui s'est rapidement trouvé dépassé par la situation.

Aucun effectif n'a été perdu à cause du COVID, mais il faut rester attentif par rapport à la charge de travail. Par contre cela veut dire que les nouvelles recrues sont recrutées pendant deux ans.

Il faut donc rester attentif à la situation pour être conforme à la législation fédérale et cantonale, et au-delà des aspects légaux, pour ne pas mettre en péril la sécurité de la région.

La période du COVID a été plutôt bien vécue, et le travail de la camaraderie a continué durant ce temps. Par exemple, à Pâques, il y a eu une distribution de lapins en chocolat à tous les pompiers et leur famille.

Le confinement a tout de même eu des répercussions. Les personnes seules se réjouissaient de reprendre, tandis que d'autres ont découverts le plaisir d'avoir du temps libre et de pouvoir le consacrer à sa famille.

Le Major Eric Stauffer remercie l'assemblée d'avoir accepté le budget et d'avoir accepté un permanent de plus, car cela permettra de contribuer fortement à la diminution de la charge de travail des cadres du SDIS.

Il rappelle les dates du 28 janvier 2021 pour le rapport annuel à Yvonand et du 24 avril 2021 pour l'inauguration de la caserne d'Yverdon-les-Bains.

Il rappelle que l'année passée, le conseil intercommunal avait accordé l'acquisition d'un camion matériel. Il devrait être livré en octobre.

Il présente deux sapeurs présentes ce soir : Mme Chantal Reymond, spécialiste en communication et Mme Adeline Waldner juriste.

## 10. Divers

M. le président Patrick Grin donne quelques informations.

Il rappelle que le règlement du Conseil intercommunal est en cours d'élaboration. Un premier jet du règlement du CI, basé sur le règlement type cantonal a été élaboré par la juriste du SDIS, Mme Adeline Waldner et envoyé aux cinq communes membres de la commission pour l'élaboration du règlement du CI du SDIS Nord Vaudois. M. le président Patrick Grin prie les délégués de ces communes de l'approcher en fin de séance afin d'agender une date de séance.

La date de la prochaine AG sera le 27 mai 2021 dans l'extension de la nouvelle caserne d'Yverdon-les-Bains. M. Patrick Marrel demande si le recrutement 2020 aura lieu. Le major Eric Stauffer explique qu'il n'y aura pas de recrutement cette année, contrairement à ce qui se fait au niveau cantonal. L'effectif est plutôt bon, le souci est de garder les gens. Le choix a été de mettre l'énergie à garder les recrues de l'année passée plutôt que d'en recruter de nouvelles. Les campagnes de recrutement seront reprises dès 2021.

M. François Payot rappelle qu'il y aura cependant sûrement une assemblée générale extraordinaire avant mai 2021 pour faire avancer le projet des révisions des statuts.

M. Fardel demande sous quelle forme le document sur les statuts sera envoyé aux communes. Cela sera fait sous forme de papier et par voie électronique.

Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf donne des nouvelles de Grandevent. Ils étaient convoqués au tribunal en mars passé, mais COVID oblige, ce rendez-vous a été reporté au 1<sup>er</sup> octobre prochain. M. Fridelance demande des précisions sur l'historique de l'affaire Grandevent. Mme la présidente Valérie Jaggi-Wepf lui fait un bref résumé du litige entre ladite commune et le SDIS. Elle remercie de plus le Conseil intercommunal pour l'acceptation des préavis présentés ce soir et pour la confiance donnée. Il n'y a pas de verrée par respect des mesures sanitaires.

La séance est levée à 21h30.

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal